

## FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE ENQUÊTE STATISTIQUE

### **ENQUÊTE ASSOCIATIONS 2019**

#### POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

##### **1. Intitulé de l'enquête**

Enquête Associations 2019

##### **2. Service producteur**

Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département des synthèses sectorielles, Division enquêtes thématiques et études transversales (ETET)

##### **3. Services réalisant la collecte**

Deux services assureront la collecte :

- Insee, Direction régionale d'Occitanie, Pôle enquêtes entreprises (PEE)
- Insee, Direction régionale de Normandie, Service de statistiques nationales d'entreprises (SSNE)

##### **4. Historique de l'enquête**

Il s'agit de la reconduction d'une première enquête menée en 2014. Le questionnaire est réaménagé pour tenir compte des enseignements de l'enquête de 2014, aussi bien les enseignements de la collecte que ceux de l'exploitation des résultats.

L'enquête réalisée en 2014 constituait une première pour la statistique publique, qui n'avait jamais enquêté directement les acteurs associatifs. Elle répondait notamment à une des recommandations essentielles du rapport « Connaissance des associations » du Cnis publié en décembre 2010.

Hors statistique publique, un dispositif d'enquête périodique interrogeant directement les associations préexistait : l'enquête « Paysage associatif français » réalisée par le Centre d'économie de la Sorbonne (CES) en partenariat avec le CNRS. Plusieurs vagues d'enquête se sont succédées depuis le début des années 2000.

Cette enquête du CES apporte des enseignements importants sur le fonctionnement du monde associatif. Cependant, elle ne permet pas d'établir des statistiques sur l'ensemble des associations faute de s'appuyer sur un répertoire central exhaustif des associations : certains biais peuvent affecter la constitution de l'échantillon et le redressement de la non-réponse (les questionnaires sont envoyés aux mairies qui les communiquent ensuite aux associations de leur commune, mais il est possible certaines associations ne soient pas identifiées comme telles par des mairies, notamment dans le domaine sanitaire et médico-social).

##### **5. Faits marquants des précédentes éditions**

Des progrès sensibles ont été réalisés à l'occasion de la préparation de l'enquête de 2014 et de l'exploitation de ses résultats. La construction d'une base de sondage exhaustive des associations effectivement actives demeure une des principales difficultés de l'enquête 2019.

L'Insee a dégagé des moyens significatifs pour améliorer la qualité du répertoire Sirene sur le segment associatif en créant un pôle spécialisé au Centre statistique de Metz. Cet investissement est encore trop récent pour bénéficier à la construction de l'échantillon de l'enquête de 2019.

##### **6. Objectifs généraux de l'enquête**

Dans le prolongement de celle de 2014, l'enquête Associations 2019 a pour objectif de fournir des données statistiques de cadrage sur l'ensemble des associations relevant de la loi 1901 et assimilées et exerçant effectivement une activité, quel que soit le domaine et qu'elles emploient ou non des salariés.

L'objectif est de dénombrer les associations actives par domaine d'activité, d'évaluer le nombre de leurs adhérents, leurs ressources financières et humaines (salariés et bénévoles).

## **7. Principaux thèmes abordés**

Les thèmes portent sur la caractérisation des activités (principale et éventuellement secondaires) selon une nomenclature autant que faire se peut identique à celle de 2014, les ressources humaines et financières des associations (salariés, volontaires, bénévoles, d'une part ; dons, cotisations, mécénat, financements publics, d'autre part), leurs dépenses (salaires, dépenses courantes ...), leur organisation (appartenance à un réseau, ...) et leur rayon d'intervention.

Le volet conçu en 2014 sur l'évolution récente de leur situation et des éventuelles difficultés qu'elles ont pu rencontrer pour exercer leur activité au cours des trois dernières années sera conservé si le test en cours du questionnaire confirme que cela est possible.

L'enquête de 2014 comportait deux questionnaires, celui pour les associations non employeuses étant nettement moins détaillé que celui pour les associations employeuses.

Sur la population des associations non employeuses, l'objectif prioritaire demeure d'estimer un nombre d'associations actives par domaine d'activité. Dans son état actuel, le questionnaire des associations non employeuses est aussi élargi, notamment sur l'origine des ressources et sur les charges, en le rapprochant le plus possible du questionnaire adressé aux associations employeuses. Cette demande émane au premier chef du comité de concertation réuni autour de l'enquête. Le test en cours à l'automne 2018 permettra de trancher sur ce point.

## **8. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

L'enquête est d'initiative nationale. Elle répond directement à une des recommandations essentielles du rapport « Connaissance des associations » du Cnis publié en décembre 2010. L'avis de moyen terme du Cnis pour la période 2014-2018 préconisait la réalisation régulière de l'enquête sur les associations (avis n°2 de la commission Entreprises et stratégies de marché), précisé par l'avis issu de la réunion de la commission du 30 mars 2016, qui préconise un rythme quinquennal. L'enquête de 2019 s'inscrit donc directement dans ce calendrier.

Conformément aux recommandations du rapport du Cnis, un des objectifs de l'enquête Associations est aussi de contribuer à la construction des comptes nationaux, à commencer par le compte des ISBLSM (institutions sans but lucratif au service des ménages). Le compte des ISBLSM utilise jusqu'à maintenant des données de cadrage issues de l'enquête Paysage associatif du Centre d'économie de la Sorbonne, un des objectifs de l'enquête de l'Insee est de prendre le relais dans le champ de la statistique publique. Cette évolution sera étudiée dès l'automne 2018, lors de la mise en place des « chantiers » relatifs au prochain changement de base des comptes.

Les résultats de l'enquête Associations intéressent plusieurs services statistiques ministériels (SSM), la Meos (ministère chargé de la Jeunesse et des sports), le Deps (ministère de la culture), la Dares (ministère du Travail) et Drees (ministère de la Santé).

Le milieu associatif organisé, les chercheurs et les élus sont aussi des utilisateurs de ces résultats.

## **9. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs) Insertion dans un système d'information**

L'enquête est la seule dans le système statistique public couvrant l'ensemble du monde associatif et ayant les associations comme unités enquêtées.

Différents dispositifs ont permis de collecter de l'information auprès des ménages portant sur la participation associative, notamment les enquêtes sur les conditions de vie (EPCV, puis ERCV, enquête Emploi du temps). Ces enquêtes portent sur le seul champ des ménages ordinaires. Elles ne couvrent pas les participations associatives des entreprises, des collectivités et organismes publics, et excluent les personnes vivant en ménages collectifs et les enfants. Enfin, elles font appel à la mémoire des enquêtés, ce qui est susceptible de minorer la participation associative.

Ces enquêtes ne permettent bien entendu pas d'évaluer le poids économique des associations.

## **10. Unité(s) statistique(s)**

Les unités enquêtées sont les associations, répertoriées et/ou au répertoire Sirene, et réputées actives au cours de l'année 2018 et/ ou au répertoire national des associations.

## **11. Champ statistique couvert par l'enquête**

Toutes associations ayant été actives en 2018, quel que soit le secteur.

## **12. Champ géographique de l'enquête**

Le champ géographique est la France entière (métropole et départements d'outre-mer).

## **13. Extensions géographiques**

Sans objet.

## **14. Plan de sondage**

Comme lors de l'enquête de 2014, seront utilisés pour constituer les bases de sondage à la fois le répertoire Sirene et le répertoire national des associations (RNA) géré par le ministère de l'intérieur.

Une première base de sondage sera constituée à partir des associations employeuses (masse salariale non nulle en 2018 selon la source Epure) répertoriés par Sirene. Sirene permet la construction d'un plan de sondage stratifié selon l'activité principale exercée, la tranche l'effectif salarié et la date de création de l'association.

Les associations de 200 salariés ou plus seront enquêtées exhaustivement.

De plus, l'expérience de l'enquête de 2014 montre qu'il est intéressant de créer des strates spécifiques pour certains types d'associations ayant un poids significatif sur les résultats, à savoir les fédérations de grande taille (fédérations nationales, parfois régionales) et les organisations en charge de la collecte de fonds (caisses de congés payés, groupes paritaires de protection sociale, autres organismes chargés de la collecte de fonds de la formation professionnelle par exemple).

Une deuxième base de sondage sera constituée par les associations non-employeuses répertoriées par Sirene, une troisième par les associations inscrites au RNA et ne faisant pas partie des deux premières bases. La stratification de l'échantillon tiendra compte de l'activité déclarée et de l'ancienneté des unités avec tirage systématique par région et taille de la commune d'implantation au sein de chaque strate.

## **15. Taille de l'échantillon**

La taille de l'échantillon prévue est semblable à celle de l'enquête de 2014, soit 17 000 associations employeuses et 17 000 associations non-employeuses.

## **16. Mode de collecte**

La collecte par Internet est privilégiée. Cependant, comme en 2014, deux modes de collecte seront proposés aux associations non employeuses dès le courrier de lancement de l'enquête. Le questionnaire papier et les informations pour se connecter sur le site de collecte par Internet y sont insérés.

En 2014, les associations employeuses avaient répondu à 80 % par Internet, soit un taux inférieur mais relativement proche de celui des enquêtes « classiques » auprès des entreprises. En revanche, le taux de réponse par Internet des associations non-employeuses était beaucoup plus faible, moins de 60 %. Il est donc important de conserver pour l'enquête de 2019 la possibilité de répondre à un questionnaire papier.

## **17. Période de collecte**

4<sup>e</sup> trimestre 2019

## **18. Périodicité de la collecte**

Enquête apériodique.

## 19. Contraintes imposées à l'enquête

Les temps de réponse médian constatés lors de l'enquête de 2014 sont relativement élevés : 90 minutes pour les associations employeuses et 30 minutes pour les non-employeuses. Il faut souligner que ces unités ne sont jamais interrogées par les autres enquêtes de la statistique publique, à quelques exceptions près de grandes associations à caractère marchand interrogée par l'ESA (enquête sectorielle annuelle).

Sachant que le projet est de rapprocher questionnaire destiné aux non-employeuses de celui destiné aux employeuses, il est probable que les temps de réponse se rapprocheront. Actuellement en cours, le test des questionnaires permettra de trancher sur la faisabilité d'interrogation plus complète des associations non-employeuses.

## 20. Comitologie – Instances de concertation : comité scientifique, de concertation, de pilotage, de suivi, d'utilisateurs ...

Un comité de concertation a été réuni en mai 2018. Il a réexaminé essentiellement le protocole et questionnaire de l'enquête de 2014 et permis d'orienter les modifications à y apporter.

Ce comité a rassemblé les acteurs du monde associatif intéressés à l'enquête, les universitaires spécialistes, à commencer par le Centre d'économie de la Sorbonne, les acteurs représentatifs comme le Mouvement associatif, le Réseau national des maisons des associations, le Cncress, des représentants de l'Etat comme la DJEPVA, le Haut Conseil à la vie associative, les services statistiques ministériels concernés (Meos, Deps-Culture, SIES, la Dares et le bureau statistique de la DGFIP ont été consultés). Les diverses organisations syndicales de salariés et d'employeurs ont été contactées, ont finalement répondu présent des représentants de l'Udes (Union des employeurs de l'économie sociale) et de la CFDT.

Tous les participants sont tenus informés des avancées du projet.

## 21. Date prévisionnelle de la première publication

Fin 2020

## 22. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens humains (en ETP) sont évalués de la façon suivante :

|                          | A   | B  | C  |
|--------------------------|-----|----|----|
| Préparation de l'enquête | 1   |    |    |
| Collecte                 | 0,6 | 10 | 10 |
| Post-collecte            | 0,6 |    |    |